

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	24

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Magali BLANLUET à Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aline MERIAU à Monsieur Frédéric MURA, Madame Aurore YANG à Monsieur Gérard HUET, Monsieur Hervé LHOMME à Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Yann BOUGUENNEC à Monsieur Bruno GODET.

Absents excusés : Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Loïc CROCHET.

Date de la convocation

16 décembre 2022

Date d'affichage

16 décembre 2022

A été nommé secrétaire : Madame Solène MENNECIER.

Objet de la délibération

7- Finances locales

7-1- Décision budgétaire

7-1-7 Autre document à caractère budgétaire et comptable

2022-097 - Reversement du solde de l'AFIAFAF

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Le quorum n'ayant pas été atteint le 15 décembre dernier, le Conseil municipal a été de nouveau convoqué ce jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier des Communes de FAY-AUX-LOGES et DONNERY qui était chargée de la réalisation des travaux connexes de l'opération d'aménagement foncier sur les Communes de FAY-AUX-LOGES et DONNERY avec une extension sur la Commune de TRAINOU, conformément au programme et au plan des travaux prévus pour la future déviation, a fini de réaliser ces travaux.

Il reste un reliquat de TVA de 20 640.60 € sur le budget que l'AFIAFAF souhaite répartir entre la Commune de DONNERY et FAY-AUX-LOGES.

L'AFIAFAF propose une répartition à égalité entre les 2 communes soit : 10 320.30 € chacune.

L'AFIAFAF sera dissoute quand les 2 communes auront accepté le reversement des excédents et demande à ce que les comptes de gestion de l'année 2023 et 2024 soient votés par la Commune de FAY-AUX-LOGES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ACCEPTE le reversement de 10 320.30 € par l'AFIAFAF,

-ACCEPTE de voter les comptes de gestion 2023 et 2024 de l'AFIAFAF suite à sa dissolution,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA



Le secrétaire de séance,
Madame Solène MENNECIER

